



Deuxième session
extraordinaire d'urgence

LA SITUATION EN HONGRIE

Etats-Unis d'Amérique : projet de résolution

L'Assemblée générale,

A

Considérant que les autorités militaires de l'Union des Républiques socialistes soviétiques entravent le transport et la distribution des denrées alimentaires et des fournitures médicales dont la population civile de Hongrie a un besoin urgent,

1. Fait appel à l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour qu'elle cesse immédiatement les actes qu'elle commet contre la population hongroise et qui enfreignent les normes et les principes reconnus du droit international, de la justice et de la morale;

2. Fait appel aux autorités hongroises pour qu'elles facilitent, et à l'URSS pour qu'elle n'entrave pas, la réception et la distribution à la population hongroise de denrées alimentaires et de fournitures médicales et pour qu'elles collaborent pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et avec ses institutions spécialisées, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, telles que la Croix Rouge internationale, en vue de fournir une assistance humanitaire à la population de Hongrie;

3. Demande instamment à l'URSS et aux autorités hongroises de collaborer pleinement avec le Secrétaire général et avec les représentants dûment désignés par lui à l'exécution des tâches susmentionnées;

B

Considérant que du fait des opérations de répression brutale auxquelles se livrent les forces armées soviétiques, des réfugiés de plus en plus nombreux sont contraints de quitter la Hongrie et de chercher asile dans des pays voisins;

1. Prie le Secrétaire général d'inviter le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à consulter d'autres institutions internationales compétentes et les gouvernements intéressés afin de prendre rapidement des dispositions efficaces pour fournir une assistance d'urgence aux réfugiés de Hongrie;

2. Demande instamment aux Etats Membres de fournir des contributions spéciales à cet effet.
